

de leurs positions respectives et de leur responsabilité sociale. Si nous recevons une telle demande, j'y donnerai suite sans délai.

* * *

LES FINANCES

LA BANQUE DU CANADA ET LA MASSE MONÉTAIRE

M. Max Saltsman (Waterloo): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Peut-il nous dire si, à son avis, la politique de l'immobilisme pratiquée depuis le début de cette année par la Banque du Canada en ce qui concerne la masse monétaire est compatible avec la politique expansionniste préconisée par le gouvernement? Au cas où le ministre n'approuverait pas la ligne suivie par la Banque du Canada, pourrait-il nous dire ce qu'il compte faire?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La première partie de cette question est très théorique. Le ministre est invité à se prononcer sur la politique ou l'absence de politique de la Banque du Canada. Il va sans dire que cette partie de la question n'est pas réglementaire. Quant à la seconde partie, elle est peut-être réglementaire si nous ne sommes pas trop vététilieux. Le ministre pourrait y répondre.

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la politique de la Banque du Canada consiste à augmenter régulièrement la masse monétaire, et j'y souscris.

M. Saltsman: Une question supplémentaire. Dans ces conditions, le ministre peut-il expliciter sa déclaration suivant laquelle la politique du gouvernement consiste à maintenir au Canada un taux d'intérêt plus élevé qu'aux États-Unis?

L'hon. M. Benson: Non, monsieur l'Orateur. Cette politique implique un taux d'intérêt plus bas au Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'EMPLOI D'AGENTS DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN CAS D'ABSENCE D'AGENTS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Mac T. McCutcheon (Lambton-Kent): J'ai une question à poser au ministre du Travail. Je m'excuse de ne pas avoir donné d'avis préalable. Le ministre a-t-il songé à prendre les dispositions nécessaires pour confier à des agents de la main-d'œuvre la responsabilité des réclamations d'assurance-chômage aux endroits où ils travaillent mais où le personnel de la Commission d'assurance-chômage a été retiré? Je crois savoir que plusieurs de ces fonctionnaires seraient heureux de s'acquitter de tâches de cette nature, vu que plusieurs de leurs tâches précises...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député fait maintenant un discours. Le ministre pourrait peut-être répondre à la première partie de la question.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail): Oui, monsieur l'Orateur, même sans avis préalable. Je sais gré au député d'avoir posé cette question. Il désire savoir ce

que nous pouvons faire pour assurer aux chômeurs un meilleur service. La semaine dernière, nous avons ouvert quatre autres bureaux du service de réclamation dans la région de Vancouver. Après la période des questions, je serai heureux de traiter des problèmes particuliers de la région que représente le député pour voir si nous pouvons y améliorer les services.

M. McCutcheon: Monsieur l'Orateur, je m'efforcerais de ne pas faire de discours. Je veux poser une question supplémentaire au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Voudrait-il prendre une mesure, même temporaire, pour éviter des inconvénients aux requérants qui doivent parcourir une grande distance pour se rendre aux bureaux de la Commission d'assurance-chômage?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et celui du Travail collaborent volontiers. Je suis sûr que nous ferons tout notre possible à l'issue des entretiens que le ministre du Travail vient de mentionner.

* * *

LA CITOYENNETÉ

L'ENGAGEMENT D'ALEXIA ALEXANDROVITCH BANDA

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le ministre sans portefeuille chargé d'Information Canada m'a demandé de répondre à une question que lui a posée le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) le 17 février et que voici: «qui a recommandé l'engagement d'Alexia Alexandrovitch Banda au bureau de la citoyenneté d'Information Canada pour la région de Vancouver.»

Mon collègue, qui est à Toronto pour affaires d'État, m'a demandé de répondre à cette question. Incidemment, le bureau de la citoyenneté n'a jamais relevé d'Information Canada et n'a jamais engagé Alexia Alexandrovitch Banda. Vendredi, le député d'Edmonton-Centre a mentionné le nom d'un Alex Bandy, dont le nom est, paraît-il Sandor Emerich Bandy. Alex Bandy, citoyen canadien, a été engagé comme travailleur occasionnel par la Direction de la citoyenneté pour une période allant du 15 janvier 1971 au 31 mars 1971. Il a été engagé par l'agent chargé de la recherche et de la documentation à Vancouver.

M. l'Orateur: La parole est au député de Spadina.

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: Je dois interrompre le député de Spadina qui, comme toujours, s'est montré fort patient. Le député d'Edmonton-Centre a une question complémentaire à poser.

M. Paproski: A-t-on fait une enquête pour fins de sécurité sur l'activité de ce monsieur?

L'hon. M. Turner: Mon collègue m'apprend que dans le cas d'employés occasionnels et dans des circonstances de ce genre, on n'exige aucun visa de sécurité de la Direction de la citoyenneté.